

BUREAU SYNDICAL DU 16 JUIN 2026

ADMINISTRATION GENERALE :

Délibération N° 16062026/B01 :

Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire de séance adjoint

Délibération N° 16062026/B02 :

Adoption du compte-rendu de la séance précédente

RESSOURCES HUMAINES :

Délibération N° 16062026/B03 :

Accroissements temporaires d'activité

Délibération N° 16062026/B04 :

Organisation des 60 ans

BUREAU SYNDICAL DU 16 Juin 2026**Délibération N° 16062026/ B01****Administration Générale : Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire de séance adjoint**

Le 16 juin 2026 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Jean-Luc CLEENEWERCK, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 12/06/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 19

Pouvoir : 3

Votants : 22

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	Président	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	1 ^{er} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	2 ^{ème} Vice-Président	En visio			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	3 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LORPHELIN Martine	MERVILLE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	5 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	6 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
BOULET Elizabeth	METEREN	10 ^{ème} Vice-Président	X			
CALCOEN David	WORMHOUT	11 ^{ème} Vice-Président	En visio			
DELIASSUS Christian	LEDRINGHEM	12 ^{ème} Vice-Président	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	13 ^{ème} Vice-Président	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
NORO Bruno	LA GORGUE	Membre du Bureau	X			
ROMMELAERE Alexandre	SOCX	Membre du Bureau		A JL CLEENEWERCK	X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
DELIASSUS Claudine	BISSEZEELE	Membre du Bureau			X	
DEWYNTER Jean-Jacques	STEENBECQUE	Membre du Bureau	X			
DEQUIDT Thierry	SAINT JANS CAPPEL	Membre du Bureau	X			
POUMAER Priscillia	CAPPELLE BROUCK	Membre du Bureau		à B. NORO	X	
RAMON Sandrine	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
BELLENGIER Gérard	ESTAIRES	Membre du Bureau	X			
THOOR Patrick	DRINCHAM	Membre du Bureau		à C. DELIASSUS	X	

Secrétaires de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Suppléant : M Rodrigue BOURNONVILLE

Délibération N° 16062026/ B01
Administration Générale : Désignation du secrétaire de séance et
du secrétaire de séance adjoint

Exposé et proposition :

Après appel des membres présents et constatation du quorum, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, le Bureau syndical désigne Monsieur Sylvain PETITPREZ en qualité de secrétaire de séance et de Monsieur Rodrigue BOURNONVILLE en qualité de secrétaire de séance adjoint.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Jean-Luc CLEENEWERCK
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de JEAN-LUC
CLEENEWERCK
Le 26/06/2026 à
18:37:15 CEST
TERRITOIRE
DENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 26/06/2026 à
14:54:43 CEST
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	16062026_B01
Objet :	Bureau Syndical du 16/06/2026 - Délibération N°16062026/B01 : Administration Général - Désignation du secrétaire de séance
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.2 - Fonctionnement des assemblies
Identifiant unique :	059-200036895-20260616-16062026_B01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20260616-16062026_B01-DE-1-1_0.xml	text/xml	948 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib N__16062026 B01 _Ad G _D__signation Secr__taire de s__ance _sign__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20260616-16062026_B01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	352.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 10h16min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 10h16min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 10h16min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 10h17min05s	Reçu par le MI le 2026-06-30

BUREAU SYNDICAL DU 16 Juin 2026

Délibération N° 16062026/ B02 - Administration Générale : Adoption du compte-rendu de la séance précédente

Le 16 juin 2026 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Jean-Luc CLEENEWERCK, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 12/06/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 19

Pouvoir : 3

Votants : 22

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	Président	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	1 ^{er} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	2 ^{ème} Vice-Président	En visio			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	3 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LORPHELIN Martine	MERVILLE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	5 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	6 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
BOULET Elizabeth	METEREN	10 ^{ème} Vice-Président	X			
CALCOEN David	WORMHOUT	11 ^{ème} Vice-Président	En visio			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	12 ^{ème} Vice-Président	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	13 ^{ème} Vice-Président	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
NORO Bruno	LA GORGUE	Membre du Bureau	X			
ROMMELAERE Alexandre	SOCX	Membre du Bureau		A JL CLEENEWERCK	X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
DELASSUS Claudine	BISSEZEELE	Membre du Bureau			X	
DEWYNTER Jean-Jacques	STEENBECQUE	Membre du Bureau	X			
DEQUIDT Thierry	SAINT JANS CAPPEL	Membre du Bureau	X			
POUMAER Priscillia	CAPPELLE BROUCK	Membre du Bureau		à B. NORO	X	
RAMON Sandrine	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
BELLENGIER Gérard	ESTAIRES	Membre du Bureau	X			
THOOR Patrick	DRINCHAM	Membre du Bureau		à C. DELASSUS	X	

Secrétaires de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Suppléant : M Rodrigue BOURNONVILLE

Délibération N° 16062026/ B02 - Administration Générale : Adoption du compte-rendu de la séance précédente

Exposé et proposition :

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le compte-rendu de la séance du Bureau du 13 mai 2026 a été transmis aux membres dans les conditions habituelles.

Il est demandé au Bureau de se prononcer sur son adoption.

Adoption :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Jean-Luc CLEENEWERCK
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Signature numérique
de JEAN-LUC
CLEENEWERCK
Le 26/06/2026 à
18:36:30 CEST
TERRITOIRE
D'ENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 26/06/2026 à
14:52:07 CEST
SI D'ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	16062026_B02
Objet :	Bureau Syndical du 16/06/2026 - Délibération N°16062026/B02 : Administration Générale - Adoption du Compte-rendu du 13/05/2026
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200036895-20260616-16062026_B02-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20260616-16062026_B02-DE-1-1_0.xml	text/xml	952 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib N__16062026 B02 _Ad G _ Adoption du CR du 13 05 2026 _sign__e .pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20260616-16062026_B02-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	351.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 10h20min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 10h20min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 10h20min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 10h20min35s	Reçu par le MI le 2026-06-30

Siège du TE Flandre en Mairie d'Hazebrouck - BP 70189 - 59524 HAZEBROUCK
 Bureaux du TE Flandre 30 rue Louis Warein - 59190 HAZEBROUCK
 contact@teflandre.fr / 03 28 50 99 78 / 03 28 43 44 45
www.teflandre.fr

BUREAU SYNDICAL DU 16 Juin 2026

Délibération N° 16062026/ B03

RESSOURCES HUMAINES : Accroissements temporaires d'activité

Le 16 juin 2026 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Energie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Jean-Luc CLEENEWERCK, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 12/06/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 19

Pouvoir : 3

Votants : 22

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	Président	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	1 ^{er} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	2 ^{ème} Vice-Président	En visio			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEN	3 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LORPHELIN Martine	MERVILLE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	5 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	6 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
BOULET Elizabeth	METEREN	10 ^{ème} Vice-Président	X			
CALCOEN David	WORMHOUT	11 ^{ème} Vice-Président	En visio			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	12 ^{ème} Vice-Président	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	13 ^{ème} Vice-Président	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
NORO Bruno	LA GORGUE	Membre du Bureau	X			
ROMMELAERE Alexandre	SOCX	Membre du Bureau		A JL CLEENEWERCK	X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
DELASSUS Claudine	BISSEZEELE	Membre du Bureau			X	
DEWYNTER Jean-Jacques	STEENBECQUE	Membre du Bureau	X			
DEQUIDT Thierry	SAINT JANS CAPPEL	Membre du Bureau	X			
POUMAER Priscillia	CAPPELLE BROUCK	Membre du Bureau		à B. NORO	X	
RAMON Sandrine	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
BELLENGIER Gérard	ESTAIRE	Membre du Bureau	X			
THOOR Patrick	DRINCHAM	Membre du Bureau		à C. DELASSUS	X	

Secrétaires de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Suppléant : M Rodrigue BOURNONVILLE

Délibération N° 16062026/B03 RESSOURCES HUMAINES : Accroissements temporaires d'activité

Exposé et proposition :

Monsieur le Président informe l'Assemblée délibérante au terme du code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 313-1, L 542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'Assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet, et temps non complet, nécessaire au fonctionnement des services.

Le Bureau Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1° ;

Vu la délibération n°24042026/D08 du 24 avril 2026 portant délégations données au Président et au bureau ;

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu d'accroissements temporaires d'activités pour l'ensemble des services de la collectivité.

Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- D'autoriser pour la durée du mandat, le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées à l'article L 332 - 23 - un du code général de la fonction publique

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Ils devront justifier d'une expérience professionnelle en adéquation avec les missions confiées.

La rémunération des agents sera en concordance avec leurs diplômes et leur expérience professionnelle. Elle sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon au minimum et à l'indice brut du 12^{ème} échelon au maximum du grade de recrutement.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance



Jean-Luc CLEENEWERCK
Président du Territoire d'Énergie Flandre,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent leur publication

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	16062026_B03
Objet :	Bureau Syndical du 16/06/2026 - Délibération N° 16062026/B03 : Ressources Humaines - Accroissements temporaires d'activité
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	059-200036895-20260616-16062026_B03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20260616-16062026_B03-DE-1-1_0.xml	text/xml	948 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib N__16062026_B03 RH _ Accroissement temporaire d_activit__.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20260616-16062026_B03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	662.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juin 2026 à 10h56min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juin 2026 à 10h56min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juin 2026 à 10h56min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 juin 2026 à 10h57min03s	Reçu par le MI le 2026-06-17

BUREAU SYNDICAL DU 16 Juin 2026

Délibération N° 16062026/ B04

Organisation des 60 ans

Le 16 juin 2026 à 17h30, le Bureau du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du TE Flandre, 30 rue Warein à Hazebrouck, sous la présidence de M. Jean-Luc CLEENEWERCK, Président du TE Flandre.

Date de la convocation : 12/06/2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 19

Pouvoir : 3

Votants : 22

NOM	COMMUNE	FONCTION	PRESENT	POUVOIR	EXCUSE	ABSENT
CLEENEWERCK Jean-Luc	REXPOEDE	Président	X			
DELVA Hervé	HAZEBROUCK	1 ^{er} Vice-Président	X			
MEURILLON Franck	NIEPPE	2 ^{ème} Vice-Président	En visio			
MAMETZ Danielle	BOESEGHEM	3 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LORPHELIN Martine	MERVILLE	4 ^{ème} Vice-Présidente	X			
VANPOUILLE Laurent	BOLLEZEELE	5 ^{ème} Vice-Président			X	
VANPEENE Anne	WINNEZEELE	6 ^{ème} Vice-Présidente	X			
LAMIAUX Fabrice	HOLQUE	7 ^{ème} Vice-Président			X	
BOURNONVILLE Rodrigue	MORBECQUE	8 ^{ème} Vice-Président	X			
DEBERT Jean-Luc	OUDEZEELE	9 ^{ème} Vice-Président			X	
BOULET Elizabeth	METEREN	10 ^{ème} Vice-Président	X			
CALCOEN David	WORMHOUT	11 ^{ème} Vice-Président	En visio			
DELASSUS Christian	LEDRINGHEM	12 ^{ème} Vice-Président	X			
PETITPREZ Sylvain	NEUF BERQUIN	13 ^{ème} Vice-Président	X			
STAELEN Edith	STEENVOORDE	Membre du Bureau	X			
NORO Bruno	LA GORGUE	Membre du Bureau	X			
ROMMELAERE Alexandre	SOCX	Membre du Bureau		A JL CLEENEWERCK	X	
SCHRICKE Jean-Luc	CAESTRE	Membre du Bureau	X			
DIEUSAERT Stéphane	OXELAERE	Membre du Bureau				X
WALBROU Dominique	LE DOULIEU	Membre du Bureau	X			
DELASSUS Claudine	BISSEZEELE	Membre du Bureau			X	
DEWYNTER Jean-Jacques	STEENBECQUE	Membre du Bureau	X			
DEQUIDT Thierry	SAINT JANS CAPPEL	Membre du Bureau	X			
POUMAER Priscillia	CAPPELLE BROUCK	Membre du Bureau		à B. NORO	X	
RAMON Sandrine	STEENWERCK	Membre du Bureau	X			
BELLENGIER Gérard	ESTAIRES	Membre du Bureau	X			
THOOR Patrick	DRINCHAM	Membre du Bureau		à C. DELASSUS	X	

Secrétaires de séance : M. Sylvain PETITPREZ

Suppléant : M Rodrigue BOURNONVILLE

Délibération N° 16062026/ B04 - Organisation des 60 ans

Exposé et proposition :

Le président rappelle aux membres du bureau qu'en cette année 2026, le Territoire d'Énergie Flandre aura soixante ans, puisqu'il a été créé le 24 juin 1966 par arrêté préfectoral,

Vu la délibération N° 24042026/D08 du Comité Syndical du 24 avril 2026, donnant délégations au Bureau et au Président,

Le président propose au bureau l'organisation en cette occasion, d'un programme évènementiel de juillet à décembre 2026. Celui-ci comprendra diverses table rondes, ateliers, visites et une soirée festive.

Adoption :

A l'unanimité, le Bureau valide l'organisation du soixantième anniversaire.

Le Président ou son représentant passera les commandes (marchés en procédure adaptée sans formalisme) pour la bonne organisation de la journée (invitations, objets de communication, cocktail, transports...).

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération est certifiée exécutoire en vertu de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de séance

Jean-Luc CLEENEWERCK
Président du Territoire d'Energie Flandre,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans les deux mois qui suivent la publication

Signature numérique
de JEAN-LUC
CLEENEWERCK
Le 26/06/2026 à
18:34:00 CEST
TERRITOIRE
DENERGIE FLANDRE

Signature numérique de
SYLVAIN PETITPREZ
Le 26/06/2026 à
14:50:18 CEST
SI D ENERGIE DES
COMMUNES DE
FLANDRE

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Territoire d'Energie Flandre
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	16062026_B04
Objet :	Bureau Syndical du 16/06/2026 - Délibération N°16062026/B04 : Administration Générale - Organisation des 60 ans du TE Flandre
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-16 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-200036895-20260616-16062026_B04-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200036895-20260616-16062026_B04-DE-1-1_0.xml	text/xml	952 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib N__16062026 B04 _Ad G _ Organisation des 60 ans _ sign__e.pdf Nom métier : 99_DE-059-200036895-20260616-16062026_B04-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	355.5 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2026 à 10h26min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juin 2026 à 10h28min44s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juin 2026 à 10h28min46s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 juin 2026 à 10h29min06s	Reçu par le MI le 2026-06-30